



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : television

Question orale n° 187

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la communication sur l'interet de voir aboutir le projet de television educative a la Reunion. En effet, cette idee, lancee a l'occasion de l'universite d'ete a Hourtin, en aout dernier, apparait a ses yeux comme un moyen de premier ordre pour regler un probleme recurrent dans ce departement : la carence de formation initiale et continue des Reunionnais. En effet, pres d'un cinquieme de la population reunionnaise est analphabete et on en compte malheureusement autant a ne pas disposer d'une maitrise suffisante des apprentissages de base (lecture, maitrise du francais,...). Dans ces conditions, l'interet d'une telle programmation serait veritablement un atout pour le developpement du departement. Celle-ci permettrait, entre autres, une meilleure adaptation des Reunionnais au marche du travail. Une bonne formation (qui peut evidemment se faire par le biais de programmes televisuels pedagogiques) est souvent synonyme de competences, donc de plus grandes possibilites pour trouver un emploi. La formation est, comme chacun le sait, le pendant indispensable a une reelle insertion professionnelle. Une chaine de television de cet ordre lui semble donc apporter des outils aux specificites locales. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire savoir la decision qu'il envisage de prendre pour permettre la creation d'une television educative dans ce departement.

Données clés

Auteur : [M. Pihouée André-Maurice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 187

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6243

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6390

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 1993